

REPUBLIQUE FRANCAISE

MEMBRES DU CONSEIL

Afférents au comité syndical	52
En exercice	52
Qui ont pris part à la délibération	28
Dont 1 pouvoir	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SI BASSIN VERSANT TILLE SUPERIEUR IGNON
VENELLE

Date de la convocation : 19 mars 2024

Délibération N° 2024-04

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril à dix-huit heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc BAUDRY,

Présents : BESANCON Mauricette, PAGOT Pierre, BAUDRY Luc, CORNETET Régis, BOIRIN Michel, CONNAN Jérôme, BURILLE Catherine, CHAUTEMPS Marc COLSON Bénigne, JUNG Denis, DUTHU Dominique, PERDERISET Francis, BAVARD Serge, PAGOT Jean-Pierre, GRADELET Alain, GOBERT Marianne, DUMARTIN Patrice, MORIZOT Remy, MINOT Louis, BARD Jean-Marc, LIOTARD André, MAIRE Dominique VARIN Eric, MAIRET Denis, MALGRAS Daniel, SIRDEY Maryse, GUYOT Michel, LAMBERT Eric.

Pouvoir(s) : PERCHOKOFF Sabine (POUVOIR A DUMARTIN Patrice).

Absents excusés : DURY Anne-Cécile, GREY Raphaël, BONNEAU Emilien, GUINOT Stéphane, PERCHOKOFF Sabine, VAXILLAIRE Yann, MARCHAL Jean-Christophe, DESCHAMPS Thierry, COMOLI Romain, DUTHU Gilles, SAULGEOT Gilles, PITRE Luc, DURAND Serge, MIGNON Sébastien, BOUCHEROT Nicolas, GARNIER Cyril, MARTY Pierre, JANNAUD Virginie, GUILLEMAIN Frédéric, HANRYE Stéphane, BELOT Florent, SALIGNON Etienne, LAVEVRE Daniel, MOISY Adrien, LEPINE Eliane, N DIAYE Anne Fatou, MICHELET Pierre.

Secrétaire de séance : BOIRIN Michel

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Luc BAUDRY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, se présentent comme suit

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : APPROUVE l'affectation des résultats 2023 comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	39 653,77
- un excédent reporté de :	127 517,76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	87 863,99
- un excédent d'investissement de :	7 619,04
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	7 619,04

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	87 863,99
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	87 863,99
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	7 619,04

POUR : 28

La délibération est adoptée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Luc BAUDRY

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 10 AVR. 2024